

BUDGET PRIN

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : 26129salleDelo

avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 22/05/2026

Objet : convention de mise à disposition à titre onéreux de la salle Delory au profit de l'association Salman el Farissi

Nature : Arrêtés individuels

Matière : Domaine et patrimoine - Locations

Date de télétransmission : 22/05/2026

Agent de transmission : AUTOMATE

Acte : DFCPAJI_D2026_0129 mise _ disposition salle Delory au profit association Salman el Farissi.pdf

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

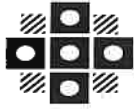
Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 059

Identifiant de l'acte : 059-215905993-20260522-26129salleDelo-AI

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 22/05/2026



Tourcoing

Hôtel de Ville

10 place Victor Hassebroucq
BP 80479
59208 Tourcoing Cedex
Tél. : 03 20 23 37 00
Fax : 03 20 23 37 99

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU NORD
VILLE DE TOURCOING

DIRECTION DES SPORTS ET DE
LA VIE ASSOCIATIVE
DCPAJI_D2026_129

SALLE DE SPORT DELORY

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION A TITRE PRECAIRE ET REVOCABLE AU PROFIT DE LA MOSQUEE SALMAN EL FARISSI

Application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Nous, Maire de la Ville de Tourcoing,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°7 du 28 mars 2026 portant application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°9 du 9 décembre 2025 relative à la tarification des espaces communaux ;

Considérant la demande formalisée par la mosquée Salman el Farissi visant à bénéficier d'une relocalisation le temps des travaux de leurs bâtiments ;

Considérant qu'à cette fin, l'association a demandé à pouvoir bénéficier de la mise à disposition d'un équipement sportif afin d'y célébrer la fête de l'aid El Adha le mercredi 27 mai 2026 de 6h30 à 8h30 ;

DECIDONS

ARTICLE 1 : De signer une convention avec la mosquée Salman El Farissi ayant son siège social au 32 rue du Bus, 59200 Tourcoing pour la mise à disposition à titre onéreux de la salle de Basket du complexe Delory, sis rue Gustave Delory, 59200 Tourcoing.

Cette mise à disposition est consentie pour le mercredi 27 mai de 6h30 à 8h30 ;

ARTICLE 2 : Cette mise à disposition est accordée sous réserve du paiement par l'Occupant, de son droit d'occupation. Le tarif appliqué est le tarif mise à disposition : tarif tourquennois, association à but non lucratif, gymnase de type B : 13 € x 2 heures soit 26 €

ARTICLE 3 : La présente décision sera transcrite sur le registre des décisions.

ARTICLE 4 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif devant le Maire de TOURCOING dans le délai de deux mois à compter de la date de sa publication.

Un recours contentieux peut être formé devant le Tribunal Administratif de LILLE, 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire, CS 62039, 59014 LILLE CEDEX, dans le délai de deux mois à compter de la réponse de l'administration au recours administratif ou à compter de la publication de ladite décision.

Le Tribunal peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr. »

ARTICLE 5 : Conformément aux deux derniers alinéas de l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de cette décision à la prochaine réunion du Conseil Municipal.

ARTICLE 6 : Ampliation de la présente décision sera transmise à la préfecture du Nord pour contrôle de légalité, aux services de la Ville de Tourcoing pour application, à la trésorerie pour information.

Fait à TOURCOING, en l'Hôtel de Ville, le

22 MAI 2026

Doriane BECUE
Maire de Tourcoing

Accusé Réception en Préfecture le : 22/5/2026

Publié sur le site de la Ville le : 22/5/2025

